

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 10 AVRIL 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

Objet : ARCHIVES MUNICIPALES – INTERVENTION DES ARCHIVISTES DU CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT

Monsieur Geoffrey SOMMER, 7^{ème} Adjoint au Maire délégué à la sécurité et à la communication, rapporteur, rappelle les termes de la délibération du 6 mars dernier qui actait une intervention des archivistes du centre de gestion de l'Hérault pour une mission de 174 jours pour un coût global de 33 928 €. Cette intervention qui pourra commencer en 2022 nécessite la mise en place d'une convention entre les deux structures pour définir les

missions à réaliser et reprendre la durée et le coût de l'intervention. Cette convention est annexée à la présente délibération.

Le rapporteur propose aux membres de l'assemblée d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier qui sera réparti financièrement sur trois exercices budgétaires, dans le cadre d'un plan pluriannuel.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

APPROUVE l'exposé du rapporteur ainsi que les termes de la convention concernant la mission des archivistes du centre de gestion de l'Hérault détaillée dans la convention ci-jointe en annexe à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission seront inscrits aux budgets concernés dans le cadre d'un plan pluriannuel sur les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

AUTORISE le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention ci-jointe en annexe à la présente délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.



Le Maire,

Patrice SPEZIALE

Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.